

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 avril 2010

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 16 avril 2010**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Absent : Philippe KLEIN

Procuration : Néant.

**Objet : Convention de Projet Urbain Partenarial – Lieu-dit Lehmgrube**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que Monsieur et Madame HARTUNG, au lieu-dit « **Lehmgrube** », sur la parcelle A composée par une partie des parcelles 360 et 361 de la section 16, désirent y réaliser la construction de leur résidence principale.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 19 mars 2010 en se qu'elle décidait d'étendre les réseaux et autorisait le maire à signer la Convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur et Madame HARTUNG ;

Entendu les explications du maire et les modifications concernant ce projet de convention, après vote, et à l'unanimité des présents ;

MODIFIE la délibération susmentionnée en ce qu'elle prévoyait :

- d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone et d'étendre l'aménagement de la voirie sur une distance d'environ 115 mètres, sur le chemin rural, dont le délai de réalisation est fixé au 31/03/2011, pour un coût prévisionnel s'élevant à 93 253 € HT ;
- d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone, et d'étendre l'aménagement de la voirie sur une distance d'environ 30 mètres, sur le chemin d'accès à la zone IAU4, dont le délai de réalisation est fixé au 31/03/2011, pour un coût prévisionnel de 28 851 € HT ;

comme suit

- d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone et d'étendre l'aménagement de la voirie sur une distance d'environ 40 mètres, sur le chemin

- rural Viehgasse, dont le délai de réalisation est fixé au 31/03/2011, pour un coût prévisionnel s'élevant à 33 700 € HT ;
- création des réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone, et d'étendre l'aménagement de la voirie sur une distance de 110 mètres dans la zone IAU4, dont le délai de réalisation est fixé au 31/03/2011, pour un coût prévisionnel de 103 680 € HT.

Le reste de la délibération reste inchangée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 16 avril 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 19 avril 2010.

Le Maire,  
Alain NORTH